

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA19-(C-4.1)-016

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance ordinaire du 5 novembre 2019, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

Sur la 16e Avenue côté est, entre le boulevard Gouin et la rue Louis-Darveau

- De retirer une signalisation délimitant une zone de stationnement interdit 8 h à 17 h jours d'école - d'une longueur approximative de 40 mètres;
- De retirer une signalisation délimitant une zone de débarcadère 15 min de 7 h 30 à 17 h jours d'école - d'une longueur approximative de 24 mètres;
- De retirer une signalisation de zone scolaire à la limite de la propriété de l'école;
- De retirer une zone de 30 km/h face au 12755, 16e Avenue à la limite de la propriété de l'école.

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.
